

NETTOYANT M SUPER CONCENTRÉ

reca
peintures

Traitement curatif et préventif
des verdissures, lichens, moisissures sur surfaces dures.

PRODUIT BACTERICIDE, FONGICIDE ET ALGICIDE EN SOLUTION AQUEUSE, DESTINE A ELIMINER ET PREVENIR L' APPARITION DES VERDISSURES ET LICHENS, SUR TOUTES SURFACES DURES EN PIERRE, TUILES, ARDOISES, BRIQUES, FACADES DE BATIENTS, CIMENT, COURT DE TENNIS, ETC... NE TACHE PAS



Définition

Solution curative et préventive contre, verdissures, lichens, champignons, moisissures.

Destination

S'applique sur tous les supports du bâtiment : tuiles, ardoises, briques, ciment, fibrociment, enrobés... sur lesquels se développent des verdissures et dérivés.

Propriétés

- Action durable dans le temps.
- Appliquer avant peinture, évite l'écaillage et le cloquage.
- Sans danger pour la végétation environnante.
- Pas de réaction acide, donc sans danger pour les matériaux les plus divers.

Mise en œuvre

Application

NETTOYANT M SUPER CONCENTRÉ s'utilise dilué dans l'eau et aux doses suivantes selon l'état des surfaces.

- **Usage préventif** : 1 à 2 % d' dans de l'eau. (100 ml à 200 ml pour 10 litres d'eau).
- Sur support neuf et non encrassé, pulvériser **NETTOYANT M SUPER CONCENTRÉ**, laisser sécher 24 heures et appliquer directement la peinture sur le support ainsi traité.
- **Usage curatif** : 3 à 5 % de **NETTOYANT M SUPER CONCENTRÉ** dans de l'eau (300 ml à 500 ml dans 10 litres d'eau). En cas de fortes infestations, utiliser le produit pur.
- Appliquer par arrosage ou pulvérisation sur surfaces sèches par temps non pluvieux. Ne pas rincer. Compter de 2 à 4 mois pour un résultat complet.
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.
- Période d'utilisation conseillée :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

EFFETS DEFAVORABLES

La préparation n'entraîne pas d'effet défavorable sur un support sain et correctement préparé. Compte tenu de ses propriétés, il ne faut pas rejeter le produit dans les égouts ou dans le milieu naturel. A l'usage, vider si possible complètement le récipient. Pour les emballages usagés, conserver les étiquettes sur celui-ci. Eliminer l'emballage vide ou contenant un résidu de produit dans un centre de traitement agréé ou le déposer dans une déchetterie autorisée.

DELAI D'APPARITION DES EFFETS DE PROTECTION

L'action des agents actifs contenus dans le produit est rapide, elle ne peut cependant être considérée comme effective que lorsque les couches appliquées selon les recommandations de mise en œuvre indiquées sont parfaitement sèches.

NETTOYAGE DU MATERIEL

Il est recommandé de bien égoutter le matériel utilisé avant de le nettoyer avec de l'eau.

Diluant

Eau

Type de préparation

TP2 – Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides.

TP10 - Protection des ouvrages de maçonnerie.

Caractéristiques techniques

Conditionnement

5 litres

Densité

1.

N° CAS	N° CE	Substance active	Concentration % m/m
68424-85-1	270- 325-2	Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	50,00

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.
- Le numéro de fabrication du lot et la date de péremption du produit (durée de conservation avant ouverture) figurent sur l'étiquette du récipient. La durée de conservation après ouverture peut être d'environ 6 mois pour un récipient correctement refermé après usage.

Caractéristiques réglementaires

Assurance

NETTOYANT M SUPER CONCENTRÉ est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Hygiène et sécurité

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

Emballage vide : **CED** : 150110*

Produit non utilisé :
CED : 160305*

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

reca
peintures

RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr